



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

PROCÈS-VERBAL N°25

Réunions :

12 mai 2026

14h30/16h30

Présidence :

Mr Claude REQUENA

Présentiel/Visio
Complété par boucles WhatsApp

Présent(e)s :

Mmes Coralie BENETEAU, Geneviève DAUGA, Axelle GIRARD, Clara KAROTSCH, Laëtitia MARTINEZ, Isabelle SCHIAVON

Mrs. Jacques ADGE, Patrick BOUDREAUULT, Max CARIAT, Raphaël CARRUS, Francis DAUSSEING, Jacques DE HEER, Thierry DELACROIX, Maximilien DEMOUSTIER, Vincent DUBROCA, Cyril DURAND, Bernard ESPIE, Romain FERRISI, Alexis GRONOFF, Richard GIUSEPPIN, Jean-Claude LAFFONT, Frédéric LASCROUX, Yann LOREC, André LUCAS, Manuel MANAS, Ludovic MARGOUEY, Nicolas MARTINEZ, Roland MAURIN, Joël MESTRE, Axel QUIQUEMPOIS, Jean-Pierre RIEU, Sébastien ROYUELA, Yohan VESTRIS, Christian VIDAL

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappel Article 103 - Règlements LFO

Toute équipe déclarant forfait dans l'une des deux dernières journées d'un championnat, sera déclaré forfait général, sauf cas de force majeure laissé à l'entière appréciation de la commission compétente.

PROJECTIONS SUR LES CHAMPIONNATS LFO 2026/2027 - Situation PROVISOIRE au 12.05.26 - ADDITIF AU PV 23

Ces états ne sont publiés qu'à titre indicatif en fonction de la situation sportive de nos clubs évoluant en compétitions fédérales.

Le seul but de cet état est d'apporter des éclaircissements sur la composition des divisions de la future saison.

Seuls les règlements généraux de la FFF et de la LFO ainsi que les règlements particuliers de chaque division feront loi à l'issue des compétitions et procédures éventuelles.

FEMININES REGIONAL 1 – 12 clubs

Pris note du classement actuel de la D3 Féminines FFF,

Constatant l'absence de relégation de clubs de la LFO,

Pris note du mail du Toulouse FC, notifiant son non-engagement en R1F 2026/2027,

Projection sur la composition du championnat 2026-2027

Dans l'hypothèse où le champion d'Occitanie n'accéderait pas en D3 FFF,

"Le championnat Féminin Régional 1 est composé d'une poule unique regroupant douze (12) équipes.

Elles sont désignées dans les conditions ci-après :

– Les équipes reléguées du Championnat de France Féminin de Division 3 de la saison antérieure ;

– Les équipes maintenues, classées jusqu'à la 10ème place du championnat Régional 1 Féminin de la saison antérieure, à l'exclusion de l'équipe ayant accédé au Championnat de France Féminin de Division 3 à l'issue de la Phase d'Accession Nationale ;

Accessions Régional 2F en Régional 1F :

Accèdent au championnat Régional 1 Féminin, les équipes classées à la 1ère et 2ème place au terme de la phase d'accession du championnat Régional 2 Féminin.

Dans la mesure où les dispositions énoncées aux alinéas précédents ne permettent pas d'atteindre le nombre de douze (12) équipes, et ce jusqu'à la date butoir du 15 août, les équipes appelées pour combler lesdites vacances seront repêchées parmi celles ayant été reléguées au niveau inférieure (Régional 2 F.) lors de la saison antérieure, à l'exclusion de l'équipe classée dernière dudit championnat, par application de l'article 88 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux)."

En application de l'article ci-dessus :

COMPOSITION R1F 2026-2027

- Equipes classées de la 1ère à la 10ème place, hors TFC, non engagé : 9 équipes
- Accessions de R2F : 2 équipes

TOTAL : 11 équipes

Il y aura donc, quel que soit le résultat de la Phase Accession Nationale à la D3, **une place vacante, attribuée au club classé 11ème de R1F** (Rangueil FC ou FC Sussargues)

Conséquence en **R2F**, le meilleur cinquième de la phase maintien sera maintenu à ce niveau (sous réserve des procédures en cours : **Coeur Gascogne FF**)

Forfaits

Forfait général - **Forfait lors des deux dernières journées** - Maintien des points enregistrés (article 103)

Féminines U18 Honneur Poule C

- ⊖ Tarbes Pyrenees Foot, forfait contre Plaisance. Forfait dans les deux dernières journées : forfait général. Amende : 460,00€

Fem. U18 Espoir Gr. A

- ⊖ B.Jeunesse Ol, forfait contre Lunel Gc. Forfait dans les deux dernières journées : forfait général. Amende : 460,00€

Fem. U18 Espoir Gr. D

- ⊖ Gaillac Us, forfait à Juillan Om. Forfait dans les deux dernières journées : forfait général. Amende : 460,00€

Fem. U18 Espoir Gr. E

- ⊖ Tlse Metropole, forfait à Carcassonne FFB. Forfait dans les deux dernières journées : forfait général. Amende : 460,00€

U18 Regional 2 Gr. B

- ☹ Cahors/Pradines Svd, forfait à F. Terrasses du Tarn. Forfait dans les deux dernières journées : forfait général.
Amende : 460,00€

Finale U18 Régional 1 – Accession en U19 Nationaux

FINALE : RODEZ AVEYRON FOOTBALL / AVENIR SPORTIF BEZIERS

La Commission Régionale de Gestion des Compétitions après accord de la municipalité, fixe cette rencontre :

- Le Samedi 6 Juin 2026 à 19 heures
- Stade Bernard VIDAL 12100 MILLAU (pelouse naturelle)
- Club support SO MILLAU

Finale Futsal Féminines R1 FUTSAL

FINALE : MONTPELLIER MEDITERRANEE FUTSAL / TOULOUSE FUTSAL CLUB

Après prise de contact avec les clubs,

La Commission Régionale de Gestion des Compétitions étudie actuellement la possibilité de disputer cette rencontre :

- Gymnase Le Soleil – 11100 NARBONNE
- Dates proposées à la ville : dimanche 24.05, dimanche 31.05, samedi 06.06 ou dimanche 07.06
- Club support FS NARBONNAIS

Les clubs participants à la finale seront classés aux deux premières places du championnat Féminines R1 Futsal. Le classement dans la division est le suivant :

3. ESPOIR CLUB TOULOUSAIN
4. ACADEMIE SPORTS 82
5. HUMANI FOOT
6. FUTSAL MARGUERITTES
7. TOULOUSE FUTSAL CLUB II
8. ESPOIR CLUB TOULOUSAIN II
9. PLAISANCE PIBRAC F.
10. ESP. SP. NIMES

FEMININES U15F REGIONAL 1 – Rassemblement de fin de saison

L'ensemble des équipes de la Poule A, ainsi que les 4 premiers des poules B1 & B2 seront invitées au rassemblement de fin de saison qui se tiendra le **samedi 16 mai 2026 au CRF à Castelmaurou**.

- ☺ Tournoi titre : 6 premiers de la Poule A + le premier des groupes B1 & B2
- ☺ Tournoi honneur : 7ème de la Poule A + les équipes classées 2ème à 4ème des groupes B1&B2 ainsi que le meilleur cinquième.

Le tableau final (voir annexe) des deux compétitions a été défini par le classement dans la poule et l'ordre des rencontres défini par le classement.

IMPORTANT – DEMANDES DES CLUBS

Toutes demandes concernant une rencontre (modification, demande de report) ne sera traitée que si l'adversaire est en copie du mail de demande. Il est important pour des relations saines que les deux clubs soient en copie de toute demande relative aux rencontres officielles.

A défaut, le mail ne sera pas traité par la commission.

Non utilisation FMI ou transmission hors délais

Amende **25,00€** au club recevant :

- Pibrac Us - St Alban Aucamville - Regional 2 Gr. D (53540290)
- Colomiers Us - Rodez Aveyron II - Feminines R1 (53541521)
- Trapel F.C. - Roussillon - Fem. U15 R1 A 11 Gr. B1 (55209183)
- Albi Marssac TFA - Tarbes Pyrenees Foot - Fem. U15 R1 A 11 Gr. B2 (55209238)
- Blagnac Fc - Rodez Aveyron - Fem. U15 R1 A 11 Gr. B2 (55209237)
- Toulouse F.C - Rodez Aveyron - U14 Regional Gr. D (55359994)
- Portet Car.Rec. - Castres U.S Foot - Regional 3 Gr. C (53542892)
- Sp. Perpi. Nord - Balma Sc II - Regional 3 Gr. C (53542894)
- Le Buisson Es - St Affrique - Regional 3 Gr. D (53545036)
- Balaruc Stade - Vendargues Pi - U20 Regional Gr. B (54001476)
- Agde Rco - Asptt Montpellier - Fem. U15 R1 A 11 Gr. B1 (55209182)
- Rangueil F.C. - Cugnaux - Fem. U15 R1 A 11 Gr. B2 (55209236)
- Beziers A. S. II - B.Jeunesse Ol - Fem. U15F Territoire Gr.A (55209295)
- Tlse Metropole Fc - Save Et Garonne - Fem. U15F Territoire Gr.D (55209461)
- Rodez Aveyron - Bagatelle Fc - U18 Regional 1 Gr. B (53560066)
- Alberes Argeles - Amb. Sp. Medit. 34 - U18 Regional 2 Gr. A (53560463)

- J.E.T. - Toulouse U.J.S 31 - U16 Regional 1 Gr. B (53562104)
- Albi Us - Balma - U16 Regional 1 Gr. B (53562105)
- Mende Av.F Loz. - Alberes Argeles - U14 Regional Gr. B (55360144)
- Jacou Clapiers F.A. - Agde Rco - U14 Regional Gr. B (55360146)

Rappels :

Article 60.5 : Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec la FMI dans les **quatre (4) heures suivant les rencontres**, sous peine d'amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières).

Article 60.6 : A titre **exceptionnel** en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Si une feuille de match papier est établie à la suite d'un problème de FMI, celle-ci, ainsi que la feuille annexe, devront être renvoyées à la L.F.O., par le club recevant dans les **douze (12) heures suivant la rencontre** par courrier ou courriel (competitions@occitanie.fff.fr), sous peine d'une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières)

TOURNOIS et MATCHS AMICAUX

FORMALITÉS :

Voici les différents documents relatifs aux formalités à remplir pour :

A) L'organisation d'un tournoi, deux mois avant le tournoi :

- Lettre de demande d'autorisation de tournoi
- Déclaration Urgente et Motivée
- Règlement du Tournoi

B) L'organisation d'un match amical, au moins 10 jours avant la date :

- Le formulaire de demande d'autorisation du match amical
 - L'autorisation de la Mairie
 - La feuille de match doit être intégralement remplie et signée par l'arbitre et les capitaines
- Demande à adresser à : competitions@occitanie.fff.fr

OBLIGATION - AUTORISATION :

Le club qui organise sans autorisation un match ou tournoi amical, ou y participe, ou qui n'a pas demandé en temps voulu l'autorisation nécessaire, est passible des sanctions règlementaires.

La non-déclaration d'un tournoi ou match amical à la Ligue ou au District, entraîne de facto l'entière responsabilité du Président du club organisateur qui s'expose aux sanctions prévues à cet effet (la couverture de la licence Assurance de la F.F.F. est annulée).

La Commission Régionale Gestion des Compétitions – section des Tournois et matchs amicaux se tient à disposition pour vous accompagner dans la démarche.

Nombre de demande de Tournoi au 11/05 : 124

Nombre de Tournoi validés au 11/05 : 95

Nombre de Matchs amicaux validés au 11/05 : 23

Tournois reçus du 04 mai au 11 mai 2026 : 5

Tournois validés durant semaine 19 : 8

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE - TOURNOIS VALIDES semaine 19							
CLUB	N° Affiliation	TOURNOI	DATE	LIEU	DEP	CLASSIFICATION	CATEGORIES
F.C CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE	550949	CHALLENGE GARD RHODANIEN	23, 24 et 25 mai 2026	Laudun l'Ardoise	30	NATIONAL	U11 - U13
S.C. SAINT MARTIN DE VALGALGUES	525106	SOUTH FOOTBALL CUP	15-mai-26	Saint Martin de Valgalgues	30	NATIONAL	U8/U9
S.C. SAINT MARTIN DE VALGALGUES	525106	SOUTH FOOTBALL CUP	16-mai-26	Saint Martin de Valgalgues	30	NATIONAL	U6/U7
S.C. SAINT MARTIN DE VALGALGUES	525106	SOUTH FOOTBALL CUP	13-juin-26	Saint Martin de Valgalgues	30	NATIONAL	U10/U11
S.C. SAINT MARTIN DE VALGALGUES	525106	SOUTH FOOTBALL CUP	14-juin-26	Saint Martin de Valgalgues	30	NATIONAL	U12/U13
BALMA	517037	TOURNOI GIRESE CUP	13 et 14 juin 2026	Balma	31	NATIONAL	U10/U11 - U12/U13
US MAUGUIO CARNON	503393	COPA MELGUEIL	23, 24 et 25 mai 2026	Mauguio	34	INTERNATIONAL	U14/U15
F. C THURINOIS	530112	TOURNOI EN ESPAGNE	13-juin-26	La Junquera	66	INTERNATIONAL	U12

BEACH SOCCER

ERRATUM – Phase finale

À la suite de l'information précédemment communiqué sur le PV 24 concernant l'organisation des phases finales, une correction est à apporter aux dates suivantes :

	Dates initiales	Dates corrigées
Demi-finale	Samedi 4 juillet 2026	Mercredi 8 juillet 2026
Finale	Samedi 11 juillet 2026	Samedi 11 juillet 2026

Les lieux restent inchangés :

- **Demi-finales** : Complexe de beach soccer de La Grande Motte ou Palavas
- **Finale régionale** : Complexe de beach soccer de La Grande Motte ou Palavas

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de cette correction et d'excuser la confusion engendrée.

Astreinte compétitions

Lors de l'ensemble de la saison 2025/2026, la permanence de la L.F.O. sera à la disposition des clubs tous les week-ends du vendredi 16h au dimanche 9h en cas d'urgence pour les compétitions (accident, forfait, arrêté municipal...)

Rappel : Article 90.2 - Procédure d'urgence

“La Ligue met en place une permanence, durant la saison, afin de répondre,

- aux arrêtés municipaux interdisant l'utilisation d'un terrain pour impraticabilité, transmis après les délais fixés à l'article 90.1 ;

- au forfait d'une équipe déclaré en dehors des délais fixés par les présents règlements.

Cette procédure d'urgence a, notamment, pour objectif d'éviter aux équipes de réaliser un déplacement inutile lorsque les conditions ne permettent pas un transport sécurisé des personnes, ou le déroulement normal d'une rencontre.

Dans le cadre d'une interdiction d'utilisation d'un terrain, les clubs ou la municipalité propriétaire du terrain devront envoyer l'arrêté municipal à l'adresse électronique dédiée (permanence@occitanie.fff.fr) à minima 6 heures avant le début de la rencontre afin que la C.R.G.C. décide de la suite à donner, à savoir,*

- Reporter la rencontre en question en informant les deux clubs et les officiels ;

- Maintenir la rencontre et demander aux clubs et officiels de se déplacer.

Dans les autres cas (forfait, etc.), les clubs devront informer la permanence par courriel (permanence@occitanie.fff.fr*) de leur situation afin que la C.R.G.C. décide de la suite à donner, à savoir,

- Reporter la rencontre en question, ou entériner le forfait, en informant les deux clubs et les officiels ;

- Maintenir la rencontre et demander aux clubs et officiels de se déplacer.

A ce titre, la C.R.G.C. délègue sa compétence décisionnelle à un membre qui aura la charge de statuer sur les demandes et d'en rendre compte à la réunion plénière la plus proche de la commission. Ce dernier informe les clubs et officiels de sa décision, par tout moyen, étant entendu que l'absence d'information devra être considérée comme un refus du report de la rencontre.”

La CRGC donne compétence à Mmes KAROTSCH, GIRARD, Mrs. DURAND, REQUENA pour traitement des demandes **lors des périodes de procédure d'urgence**. Toute demande de report, lorsqu'il apparait certain qu'une rencontre ne pourra se tenir, **doit être adressée à la permanence avec le club adverse en copie pour avis.**

Le numéro et l'adresse électronique de contact **seront les mêmes** toute la saison :

URGENCE LFO : 06.01.07.53.20

permanence@occitanie.fff.fr

Nous vous rappelons que tout mail adressé aux autres boîtes de la LFO après le vendredi 16h ne seront traités que le lundi qui suit.

Le Président,
Claude REQUENA

Le secrétaire de Séance,
Cyril DURAND

ANNEXE GESTION COURANTE

REPROGRAMMATION

La CR Gestion des Compétitions rappelle que, par principe, les coups d'envoi des rencontres d'un même championnat sont fixés le même jour et à la même heure (article 59.4 des Règlements Généraux).
Toutefois, la CR peut accorder des dérogations lorsqu'elles sont sans incidence sur le classement.

Après étude des dossiers (dernières journées de championnats) en attente via FOOTCLUBS, et au vu de l'accord des deux clubs concernés :

La CR Gestion des Compétitions émet un **AVIS FAVORABLE** pour les rencontres suivantes :

REGIONAL 2 M PRO-SER POULE B

- BLAGNAC 2 / PAULHAN ES le 30.05 à 18h

REGIONAL 3 POULE F

- ALBI US / AF BIARS BRETENOUX le 29.05 à 21h

U18 REGIONAL 1 POULE A

- NIMES MAS DE MINGUE / MENDE AV. FOOT LOZERE le 23.05 à 16h30

U18 REGIONAL 1 POULE B

- BALMA / MONTAUBAN le 31.05 à 15h

U18 REGIONAL 2 POULE A

- CAISSARGUES / AS TLSE LARDENNE le 30.05 à 15h

U17 REGIONAL 1 POULE C

- CARBONNE / ONET LE CHATEAU le 30.05 à 13h30

U16 REGIONAL 1 POULE B

- RODEZ / TOULOUSE F.C le 30.05 à 13h

U6 REGIONAL 2 POULE B

- REVEL / CANAL NORD le 30.05 à 10h30
- ST ORENS / ESPOIR FOOT CLUB 88 le 30.05 à 11h

La CR Gestion des Compétitions émet un **AVIS DEFAVORABLE** pour la rencontre suivante en raison du classement actuel :

U17 REGIONAL 1 POULE A

- BEZIERS / LUNEL est maintenu comme initialement prévu le 30.05 à 15h

U15 REGIONAL 1 POULE C

Match du 09.05.26 GROUPEMENT GARONNA NORD TOULOUSAIN / TOULOUSE F.C (match arrêté sur blessure)

Suite notification de la CRRM en date du 12.05.26 – match donné à rejouer

Suite à l'accord des 2 clubs pour rejouer la rencontre le 13.05 à 19h

La CRG des Compétitions :

- Fixe la rencontre GROUPEMENT GARONNA NORD TOULOUSAIN / TOULOUSE F.C le 13.05 à 19h au terrain d'honneur DAVID NAFFRE

DIVERS

REGIONAL 1 M POULE A

Match du 17.05 VAUVERT / AIGUES MORTES

Demande et accord des 2 clubs transmis par mail le 12.05.26, pour jouer le 16.05 le 17h30

Compte tenu que la CRA et la CRD ne disposent plus d'officiels à la date demandée

La CRG des Compétitions

- Maintien la rencontre comme initialement prévue le 17.05.26

Reprise du dossier du match VAUVERT / AIGUES MORTES du 17.05

Accord des 2 clubs pour jouer le 16.05 à 17h30

La CRA et la CRD informe qu'après recherche des officiels peuvent être disponibles pour le changement d'horaire

Par conséquent, la CRG des Compétitions

- Accorde le changement de date
- Fixe la rencontre VAUVERT / AIGUES MORTES le 16.05 à 17h30

Accord des 2 clubs

Pris bonne note MONTP.ATLAS PAILLADE / BEZIERS AS est fixé le 17.05 à 17h – stade Mosson 5

REGIONAL 1 M ESCATES POULE B

Mail du service des sports de la ville de Toulouse

Pris bonne note TLSE METROPOLE / FC RIVES 82 fixé le 14.05 à 16h au stade des Fontaines à Toulouse

Mail du service des sports de la ville de Toulous

Pris bonne note RODEO / L'UNION ST ALBAN est fixé le 16.05 à 18h – stade Borderouge 1 herbe

Mail du club de MONTAUBAN

Pris bonne note FONSORBES / MONTAUBAN est maintenu comme initialement prévu le 16.05 à 18h

Mail du club de LOURDES

Pris bonne note LOURDES / CASTANET est fixé le 16.05 à 19h – terrain Lannedarré

REGIONAL 2 M PRO SER POULE B

Match PAULHAN / OL GIROU du 16.05 à 19h00 terrain DES LAURES YVES CROS 1 à PAULHAN

Suite au mail du club de PAULHAN pour nous informer d'un problème d'éclairage sur les installations sportives,

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre SENIORS R2

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- PAULHAN / OL GIROU est fixée le 16.05 à 18h00

REGIONAL 2 M PRO SER POULE D

Match SEYSSSES FROUZINS / AUCH du 16.05.2026

Les deux clubs ont sollicité l'avancement de la rencontre au 13.05.2026 à 21H

La CRA informe qu'un trio arbitral peut être désigné.

En conséquence, la CRG des Compétitions :

- Programme la rencontre le 13.05 à 21H

Match US AIGNAN / COLOMIERS du 16.05.2026

Les deux clubs ont sollicité l'avancement de la rencontre au 15.05.2026 à 20h30

La CRA informe qu'un trio arbitral peut être désigné, malgré le changement tardif

En conséquence, la CRG des Compétitions :

- Programme la rencontre le 15.05 à 20h30

Reprise du dossier du match AIGNAN / COLOMIERS du 15.05

Demande et accord des 2 clubs pour jouer le 14.05 à 19h

La CRA et la CRD informe qu'après recherche des officiels peuvent être disponibles pour le changement d'horaire

Par conséquent, la CRG des Compétitions

- Accorde le changement de date
- Fixe la rencontre AIGNAN / COLOMIERS le 14.05 à 19h

REGIONAL 3 POULE B

Match JACOU CLAPIERS/ FC CORBIERES MED du 17.05 à 15h00 terrain YVES MANDLER 1 à JACOU

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre,

Suite au retour de la CRA,

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- JACOU CLAPIERS / FC CORBIERES MED est fixée le 17.05 à 17h00

REGIONAL 3 POULE C

Suite mail du club de CASTRES,

La rencontre CASTRES / SUD HERAULT est maintenue comme initialement prévu le 16.05 à 20h

REGIONAL 3 POULE D

Match OLEMPS AS / LUC PRIMAUBE du 16.05.2026

Les deux clubs ont sollicité l'avancement de la rencontre au 13.05.2026.

La CRA informe qu'il ne lui est pas possible de désigner un trio arbitral pour cette date, en raison de l'indisponibilité des officiels.

En conséquence, la CRG des Compétitions :

- Considérant que l'article 59 n'a pas été respecté ;
- Considérant l'impossibilité pour le CRA de désigner un trio arbitral pour le 13.05.2026 ;
- Décide de maintenir la rencontre à la date initialement prévue, soit le 16.05.2026.

Suite mail du club d'Olemps

Pris bonne note OLEMPS / LUC PRIMAUBE le 16.05 à 20h – stade de la Garrigue à Olemps

Accord des 2 clubs

Pris bonne note ST GEORGES / ESP FC 88 est fixé au 16.05 à 19h

REGIONAL 3 POULE G

Accord des 2 clubs

Pris bonne note LAUNAGUET / CINTEGABELLE est fixé le 13.05 à 20h30 au lieu du 16.05.26

REGIONAL 3 POULE H

Accord des 2 clubs

Pris bonne note TOURNEFEUILLE / CAZERES est fixé le 16.09 à 19h au lieu de 18h

COUPE OCCITANIE U19 Amos

Accord des 2 clubs

Pris bonne note L'UNION ST JEAN / NIMES OL est fixé le 16.05 à 16h au lieu de 18h

U18 REGIONAL 1 POULE A

Match MENDE AV / BEZIERS du 09.05 à 16h00 terrain CAUSSE D'AUGE 1 à MENDE

Suite au mail du club de MENDE AV pour modifier le terrain de la rencontre U18 R1

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- MENDE AV / BEZIERS est fixée le 09.05 à 16h00 terrain CAUSSE D'AUGE 2 à MENDE.

U18 REGIONAL 2 POULE A

Suite décision de la CR de Discipline en date du 29.04.2026

La CRG des Compétitions :

- Enregistre le forfait général de l'équipe de TOURNEFEUILLE AS et MAS 31 dans le championnat REGIONAL 2 POULE A
- Les points de la phase ALLER sont conservés, les points de la phase retour sont annulés

U18 REGIONAL 2 POULE B

Mail du club GARONNA NORD TLSAIN

Pris bonne note GARONNA NORD TLSAIN / ALBI US est fixé le 31.05 à 11h – stade David Naffre à Saint Alban

Suite accord des 2 clubs

Pris bonne note ESPOIR FOOT CLUB 88 / GROUPEMENT CLEM est fixé le 30.05 à 13h

COUPE OCCITANIE U17 AMOS

Match LOURDES / MAS DE MINGUE le 16.05 à 16h00

Suite au mail du club de LOURDES pour modifier le terrain de la rencontre ½ Finale Coupe Occitanie U17

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- LOURDES / MAS DE MINGUES est fixée le 16.05 à 16h00 stade LANNEDARRE à LOURDES

U17 REGIONAL 1 POULE A

Match BEZIERS AS / LUNEL du 30.05.26

Demande du club de BEZIERS saisie sur FOOTCLUBS de programmer la rencontre au terrain de la Présidente 5 classé T6

- La demande est refusée – terrain non conforme au règlement de la LFO (classement T5 minimum)

U16 REGIONAL 1 POULE A

Match BEZIERS AS / SETE du 30.05.26

Demande du club de BEZIERS saisie sur FOOTCLUBS de programmer la rencontre au terrain de la Présidente 4 classé T6

- La demande est refusée – terrain non conforme au règlement de la LFO (classement T5 minimum)

COUPE OCCITANIE U15

Suite accords des 2 clubs

Pris bonne note MONTP.HSC / CANET ROUSSILLON est fixé le 16.05 à 16h au lieu du 17.05

Mail du club et du service des sports de la ville de Toulouse

Pris bonne note UJS TOULOUSE / BEZIERS AS est fixé le 17.05 à 15h au terrain des Fontaines

U14 REGIONAL 1 POULE D

Suite à la notification de décision de la CR de Discipline réunion du 12.05.2026

A.S. TOULOUSE MIRAIL (527214) :

➤ **TROIS (3) matchs de suspension ferme de terrain à compter du lundi 18 mai 2026.**

La CRG des Compétitions, prend bonne note de la décision de la C.R de Discipline du 12.05.2026, en conséquence :

- Le club de AS TOULOUSE MIRAIL doit fournir un terrain de repli situé à 50 kilomètres au moins du siège du club, et être proposé, **au moins sept (7) jours francs avant la date de la rencontre, avec l'accord du propriétaire des installations**, pour les prochaines rencontres à domicile de l'équipe sanctionnée (coupe, et championnat, rencontres concernées :

⇒ Dernière rencontre du championnat U14 R1 POULE D

AS TLSE MIRAIL / L'UNION ST JEAN du 30.05 à 14h

⇒ Les 2 autres matchs de suspension ferme de terrain seront à purger en saison 2026/2027 en catégorie U15

REGIONAL 1 FEM

Match NIMES FOOT FEM / CANET EN ROUSSILLON du 17.05 à 15h00 terrain JEAN BOUIN à NIMES

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'heure de la rencontre SENIORS R1 FEM

La CR Gestion des Compétitions émet un AVIS FAVORABLE

- NIMES FOOT FEM / CANET EN ROUSSILLON est fixée le 17.05 à 11h00 terrain COSTIERE ANNEXE 2 à NIMES

REGIONAL 2 FEM PRO SER ACCESSION POULE A

Mail du club MONTBAZENS RIGNAC

Pris bonne note MONTBAZENS RIGNAC / BEAUCAIRE ST est fixé le 17.05 à 15h – stade du Fargal à Montbazens

REGIONAL 2 FEM PRO SER MAINTIEN POULE C

Accord des 2 clubs

Pris bonne note CŒUR GASCOGNE / TARBES PYR FOOT est fixé le 16.05 à 20h30 au complexe sportif Eric Carrière à Auch

REGIONAL 2 FUTSAL POULE HONNEUR B

Match du 15.05 EAUNES LABARTHE / COLOMIERS

Accord des 2 clubs pour reporter la rencontre au 29.05.26

➤ EAUNES LABARTHE / COLOMIERS est fixée au 29.05 à 20h45

JOURNEE FIN DE SAISON U15F
SAMEDI 16 MAI 2026 - CRF CASTELMAUROU

Durée des rencontres
2x20'

Présence Impérative des équipes Honneur à 9h30, Titre à 10h30

10h30	ROTATION 1 Tournoi Honneur	
11h30	ROTATION 1 Tournoi Titre	12h LIEU DE VIE EQUIPES HONNEUR
13h30	ROTATION 2 Tournoi Honneur	13h LIEU DE VIE EQUIPES TITRE
14h30	ROTATION 2 Tournoi Titre	
15h30	ROTATION 3 Tournoi Honneur	
16h30	ROTATION 3 Tournoi Titre	

10h30	1	SY	SF BASSE ARIEGE	ALBI MARSSAC TFA
10h30	2	P1	FC ESCALQUENS	BLAGNAC FC
10h30	3	P3	JS CUGNAUX	US VILLENEUVE MAGUELONE
10h30	4	P4	EAUNES LABARTHE FC	RANGUEIL FC

11h30	5	SY	CANET RFC	RODEZ AF
11h30	6	P1	NIMES FF	RCO AGDE
11h30	7	P3	AS BEZIERS	JEUNE ENTENTE TOULOUSAINNE
11h30	8	P4	MONTAUBAN FCTG	US COLOMIERS

12h00	<i>DEJEUNER EQUIPES TOURNOI HONNEUR</i>			
13h00	<i>DEJEUNER EQUIPES TOURNOI TITRE</i>			

13h30	9	SY	Vainqueur 1	Vainqueur 4
13h30	10	P1	Vainqueur 2	Vainqueur 3
13h30	11	P3	Perdant 1	Perdant 4
13h30	12	P4	Perdant 2	Perdant 3

14h30	13	SY	Vainqueur 5	Vainqueur 8
14h30	14	P1	Vainqueur 6	Vainqueur 7
14h30	15	P3	Perdant 5	Perdant 8
14h30	16	P4	Perdant 6	Perdant 7

15h30	FINALE H	SY	Vainqueur 9	Vainqueur 10
15h30	3ème H	P1	Perdant 9	Perdant 10
15h30	5ème H	P3	Vainqueur 11	Vainqueur 12
15h30	7ème H	P4	Perdant 11	Perdant 12

16h30	FINALE T	SY	Vainqueur 13	Vainqueur 14
16h30	3ème T	P1	Perdant 13	Perdant 14
16h30	5ème T	P3	Vainqueur 15	Vainqueur 16
16h30	7ème T	P4	Perdant 15	Perdant 16